

LES FONDS EUROPÉENS AU SERVICE DE LA RÉGION CENTRE



Les Fonds Européens au service des acteurs de l'environnement

SOMMAIRE

L'EUROPE S'ENGAGE
POUR PRÉSERVER L'ENVIRONNEMENT
EN RÉGION CENTRE

..... P. 3

VOUS AVEZ UN PROJET
À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL ?

BIODIVERSITÉ P. 6

PAYSAGES P. 9

**QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT
ET DÉVELOPPEMENT
DURABLE** P. 11

LES CLÉS ESSENTIELLES POUR
OBTENIR DES FONDS EUROPEENS
..... P. 13

VOS INTERLOCUTEURS
..... P. 14

... L'EUROPE VA PLUS LOIN DANS
LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT
..... P. 15





LES FONDS EUROPÉENS AU SERVICE DES ACTEURS DE L'ENVIRONNEMENT

L'État et le Conseil régional du Centre se mobilisent pour le développement durable des territoires, la préservation de l'environnement, des paysages et de la biodiversité. L'Union européenne appuie cette ambition à travers plusieurs fonds (FEDER⁽¹⁾, FEADER⁽²⁾), qui sont aujourd'hui autant d'opportunités pour financer des projets allant dans ce sens.

Acteurs privés et publics de l'environnement, gestionnaires d'espaces protégés, aménageurs et développeurs de projets ayant un impact positif sur la qualité environnementale des territoires de la région Centre, ce cahier s'adresse à vous.

Il vise à vous apporter une information pratique sur les possibilités offertes par les fonds européens en région Centre en matière d'environnement et à vous orienter vers les interlocuteurs susceptibles de soutenir votre projet.

QUELQUES MOTS SUR LES FONDS EUROPÉENS EN RÉGION CENTRE

Sur la période 2007-2013, deux principaux programmes européens, dotés de plus de 560 millions d'euros s'appliquent en région Centre. Il s'agit du programme « Compétitivité régionale et Emploi » financé par le FEDER et le FSE⁽³⁾ et du programme de développement rural financé par le FEADER.

Ils permettent :

- de développer de nouveaux marchés dans les entreprises de la région en misant sur l'innovation ;
- de créer des emplois plus nombreux et de meilleure qualité ;
- de favoriser un cadre de vie respectueux de l'environnement ;
- de rendre les territoires ruraux plus attractifs.

⁽¹⁾ FEDER :
Fonds Européen
de Développement
Régional

⁽²⁾ FEADER :
Fonds Européen Agricole
pour le Développement
Rural

⁽³⁾ FSE :
Fonds Social Européen

LA PRISE EN COMPTE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE EST UNE PRÉOCCUPATION TRANSVERSALE

La prise en compte de l'environnement et du développement durable est une préoccupation transversale dans les programmes européens et son respect constitue une condition de l'acceptation de tout projet soutenu par les fonds européens. L'environnement constitue également un domaine d'intervention spécifique, auquel plusieurs millions d'euros sont consacrés.

→ **Les changements climatiques, la raréfaction des énergies fossiles et les conséquences des émissions de gaz à effet de serre** constituent des enjeux majeurs. Ainsi, les investissements des structures de recherche, des entreprises et des acteurs publics, sont soutenus par le FEDER lorsqu'ils favorisent le développement de solutions innovantes pour mieux exploiter les énergies renouvelables ou maîtriser les consommations énergétiques.

→ **La promotion des pratiques agricoles innovantes et respectueuses de l'environnement** est, par ailleurs, un axe majeur du programme de développement rural, qui y consacre plus de 50 millions d'euros. Les exploitants agricoles peuvent ainsi bénéficier du soutien du FEADER dès lors qu'ils souscrivent à une mesure agro-environnementale visant l'amélioration de la qualité de l'eau ou de la biodiversité animale et végétale.

Vous avez un projet dans ces domaines ?
Connectez-vous à www.europe-centre.eu.

→ **La préservation de la biodiversité et des paysages, la qualité des ressources naturelles, la lutte contre les pollutions** représentent un enjeu dépassant les terres agricoles. Plus de 55 millions d'euros de crédits FEDER et FEADER sont réservés à ces actions sur des espaces publics ou privés, quelle que soit la taille du projet.

Ces champs d'action sont détaillés dans ce cahier.

Le FEDER en action



La Compagnie du Paysage

AVENIR DU BOCAGE EN BOISCHAUT SUD

Bénéficiaire : Association « La Compagnie du Paysage »

Coût total : 50 636 €

Apport du FEDER : 20 254 €

Mesure 35 : Actions de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel

« Boischaud, si tu savais... » : un film du cinéaste Philippe HENRY et divers supports de communication élaborés dans le cadre d'un large plan de communication pour ouvrir le dialogue et la réflexion avec le grand public, les techniciens, les élus et les scolaires, sur l'avenir du bocage en Boischaud Sud.

A travers cette action transférable à d'autres territoires, l'objectif de « La Compagnie du Paysage » est d'interpeler, preuve à l'appui, les acteurs du territoire afin qu'ils prennent en charge la préservation de leur terroir, de ses ressources et de sa biodiversité sauvage tout en favorisant le développement d'activités durables.

La présidente de l'association : « Le FEDER a été un élément de légitimité de notre action. Il a permis d'accroître la dimension du projet. Le soutien de l'Europe montre à quel point les préoccupations de la Commission européenne sont cohérentes avec celles des territoires. »

www.lacompaniedupaysage.fr



SARL Agri-Energie

MISE EN PLACE DE LA PREMIÈRE UNITÉ DE MÉTHANISATION À LA FERME

Bénéficiaire : SARL AGRI-ENERGIE

Coût total : 819 950 €

Apport du FEDER : 120 000 €

Mesure 17 : Soutenir les usages innovants à efficacité énergétique

La méthanisation est un procédé biologique permettant de valoriser les effluents fermentescibles ainsi que des cultures (substrats) en produisant une énergie renouvelable et un digestat utilisé comme fertilisant. La digestion produit du biogaz acheminé vers un co-générateur qui produit alors de la chaleur et de l'électricité.

La SARL Agri-énergie a créé la première unité de méthanisation de la région Centre sur le site des Trois Chapeaux. Elle permet de valoriser les effluents des élevages porcins et bovins du site et d'utiliser une partie de l'énergie produite sous forme de chaleur au sein même de l'exploitation.

Le caractère démonstrateur était un aspect essentiel du projet : la recherche de l'optimisation des conditions d'installation de cette première unité, le recensement des références techniques et l'action de promotion de cette nouvelle filière ont été déterminants dans l'attribution du FEDER.

jean-claude.beets@wanadoo.fr

Le FEADER en action



Loiret Nature Environnement

PLAN DE GESTION DE LA RÉSERVE NATURELLE DE SAINT-MESMIN

Bénéficiaire : Association Loiret Nature Environnement

Coût total : 27 197 €

Apport du FEADER : 13 580 €

Mesure 323 D : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

La réserve naturelle nationale de Saint-Mesmin, située à 4 kilomètres en aval de la ville d'Orléans, couvre un territoire de 263 hectares sur un tronçon de 9 kilomètres de Loire.

Une des premières missions de son gestionnaire a été de concevoir le plan de gestion de la réserve pour une durée de 5 ans.

Dans le cadre de son action en faveur de la conservation du patrimoine à haute valeur naturelle, le FEADER a contribué à financer 50% du projet depuis la phase de diagnostic des habitats naturels et des espèces végétales et animales jusqu'à la définition des enjeux et des objectifs. L'élaboration d'une brochure grand public de présentation du plan de gestion a également été prise en charge par le FEADER.

www.loiret-nature-environnement.org



Indre Nature

ANIMATION ET COORDINATION DU PROGRAMME DE CONSERVATION DU PATRIMOINE NATUREL DANS LES EXPLOITATIONS DU SUD DE L'INDRE

Bénéficiaires : ADAR (Association pour le Développement Agricole et Rural) / Indre Nature (Association de protection de l'environnement)

Coût total : 51 843 €

Apport du FEADER : 25 324 €

Mesure 323 D : Conservation et mise en valeur du patrimoine naturel

Dans le département de l'Indre, deux associations animent un programme visant à permettre aux agriculteurs d'initier et de maintenir des pratiques agricoles favorables à la conservation de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Celui-ci s'inscrit pleinement dans les objectifs du FEADER en matière d'animation, de coordination et d'expérimentations visant à prévenir les atteintes et dégradations des milieux naturels.

Ce programme prévoit trois types d'actions :

- l'évaluation et l'amélioration de la compréhension du rôle de l'agriculture sur la diversité biologique des exploitations ;
- l'animation d'opérations de sensibilisation à la biodiversité présente dans les exploitations agricoles ;
- la coordination d'un programme de préservation de cette biodiversité, notamment dans les zones humides et de bocage, en vue de la proposition d'une mesure agro-environnementale territorialisée.

www.adar-civam.fr / www.indrenature.net

VOUS AVEZ UN PROJET
À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL ?

BIODIVERSITÉ

*Vous avez un projet visant à préserver
la biodiversité en région Centre,
l'Europe peut vous aider à le concrétiser.*

Vous êtes :

- Une personne morale de droit public (une collectivité ou un groupement de collectivités, un établissement public...)
- Une personne morale de droit privé (une association, un gestionnaire d'espace protégé, un propriétaire privé, un syndicat professionnel...)

Tous les champs d'actions n'étant pas ouverts systématiquement à l'ensemble des bénéficiaires, il convient de contacter l'interlocuteur signalé dans les tableaux afin de vérifier l'éligibilité de votre projet.





Sologne Nature Environnement

Voici les actions soutenues :

→ QUELLE QUE SOIT LA LOCALISATION DE VOTRE PROJET SUR LE TERRITOIRE REGIONAL :

Votre projet		Votre interlocuteur*	La référence au programme
Connaissance de la biodiversité	Inventaires, diagnostic territorial, base de données, atlas de répartition, suivis de populations d'espèces	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 34
	Diagnostics de territoire ou dispositifs de suivi écologique en lien avec des mesures agro-environnementales	Votre direction départementale des territoires	FEADER Mesure 323-D2
Animation, sensibilisation	Démarches innovantes pour sensibiliser et informer le grand public, les enfants, les décideurs sur la préservation de la biodiversité ; permettre l'accessibilité du public aux éléments remarquables du patrimoine naturel et rural tout en le préservant	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 352
	Sentiers d'interprétation, sentiers de découverte de la biodiversité, panneaux d'information ... dans les espaces naturels ruraux	Votre direction départementale des territoires	FEADER Mesure 323-D4
	Animation, coordination, expérimentation, élaboration de références visant à prévenir toute atteinte ou dégradation des milieux naturels ruraux	Votre direction départementale des territoires	FEADER Mesure 323-D3
	Actions de sensibilisation et de conseil pour la préservation du patrimoine naturel en vue de la mise en œuvre de dispositifs réglementaires (mesures agro-environnementales...)	Votre direction départementale des territoires	FEADER Mesure 323-D2 Mesure 323-D3
Travaux et investissements dans les espaces naturels	Entretien, restauration de zones humides (marais, tourbières...) ou de zones sèches (prairies naturelles sèches, pelouses) ; opérations collectives de création, reconstitution du maillage bocager	Votre direction départementale des territoires	FEADER Mesure 323-D4
Corridors écologiques et axes de déplacement des espèces	Etudes, diagnostics de territoire, opérations de restauration de continuité (Trame bleue, trame verte)	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 34
Espèces invasives	Reconstitution du maillage bocager et opération collective de maillage des haies	Votre direction départementale des territoires	FEADER Mesure 323-D4
	Toute action permettant de lutter contre les espèces invasives (piégeage, destruction, inventaire...)	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 34

* Voir les coordonnées p14



→ SI VOTRE PROJET SE SITUE DANS UN SITE NATUREL RECONNU :

Les sites naturels ciblés sont ceux reconnus par un inventaire ou une protection : ZNIEFF⁽⁴⁾, ZICO⁽⁵⁾, sites Natura 2000, réserves naturelles, arrêtés de biotope, sites du conservatoire du patrimoine naturel régional et des conservatoires départementaux, parcs naturels régionaux, espaces naturels sensibles départementaux classés pour leur valeur biologique.

Des champs d'actions supplémentaires à ceux précédemment cités vous sont également ouverts :

Votre projet		Votre interlocuteur*	La référence au programme
Plan de gestion des sites naturels**	Réalisation de plans de gestion (diagnostic, inventaire, stratégie, concertation, animation)	Votre direction départementale des territoires ou votre préfecture de département	FEADER Mesure 323-D1 FEDER Mesure 34
Travaux et investissements**	Travaux, investissements et équipements prévus dans les plans de gestion	Votre direction départementale des territoires ou votre préfecture de département	FEADER Mesure 323-D1 FEDER Mesure 34
	Restauration des espaces naturels d'intérêt écologique (ouvert également aux espaces ligériens et franges franciliennes)	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 34
	Investissements nécessaires à la mise en place de pâturages (clôtures, parcs de tri...)	Votre direction départementale des territoires	FEADER Mesure 323-D4
Maîtrise foncière	Acquisitions foncières visant à préserver la biodiversité	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 34

** En fonction du coût du projet, celui-ci sera éligible soit au FEDER, soit au FEADER

→ SI VOTRE PROJET SE SITUE DANS UNE ZONE NATURA 2000 :

Des champs d'actions supplémentaires à ceux précédemment cités vous sont également ouverts :

Votre projet		Votre interlocuteur*	La référence au programme
Plan de gestion	Actions menées pour l'élaboration des Documents d'Objectifs (DOCOB) telles que l'animation de la concertation, les études, la rédaction et conception du document de gestion, les actions de sensibilisation	La DREAL ⁽⁶⁾	FEADER Mesure 323-A
Travaux et investissements	Interventions visant à entretenir, restaurer ou conserver les habitats ou les espèces figurant dans le DOCOB (hors espaces agricoles ou forestiers)	Votre direction départementale des territoires	FEADER Mesure 323-B

⁽⁴⁾ ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

⁽⁵⁾ ZICO : Zone d'Intérêt Communautaire pour les Oiseaux

⁽⁶⁾ DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

* Voir les coordonnées p14

LE SAVEZ-VOUS ? Les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'un soutien financier du FEADER en souscrivant une mesure agro-environnementale visant la préservation de la biodiversité animale et/ou végétale (préservation des habitats, préservation des milieux humides et des prairies permanentes...).

Plus d'informations dans la rubrique FEADER du site www.europe-centre.eu

VOUS AVEZ UN PROJET
À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL ?

PAYSAGES

*Vous avez un projet visant à préserver
les paysages de la région Centre,
l'Europe peut vous aider à le concrétiser.*

Vous êtes :

- Une personne morale de droit public (une collectivité ou un groupement de collectivités, un établissement public ...)
- Une personne morale de droit privé (une association, un gestionnaire d'espace protégé, un propriétaire privé...)

Tous les champs d'actions n'étant pas ouverts systématiquement à l'ensemble des bénéficiaires, il convient de contacter l'interlocuteur signalé dans les tableaux afin de vérifier l'éligibilité de votre projet.



VOUS AVEZ UN PROJET
À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL ?

QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Vous avez un projet concernant la gestion des ressources naturelles, l'efficacité énergétique, la réduction des pollutions, l'organisation des acteurs des territoires ou la sensibilisation du public dans le domaine du développement durable, l'Europe peut vous aider à le concrétiser.

Vous êtes :

- Une personne morale de droit public (une collectivité ou un groupement de collectivités, un établissement public, un bailleur social ...)
- Une personne morale de droit privé (une association, un gestionnaire d'espace protégé, une entreprise, un centre de recherche, un propriétaire privé...)

Tous les champs d'actions n'étant pas ouverts systématiquement à l'ensemble des bénéficiaires, il convient de contacter l'interlocuteur signalé dans les tableaux afin de vérifier l'éligibilité de votre projet.



Voici les actions soutenues :

Votre projet		Votre interlocuteur	La référence au programme
Organisation des acteurs des territoires	Organisation et animation des acteurs des territoires ; études et documents nécessaires à la mise en place de structures (SAGE, Chartes d'environnement, Agenda 21...)	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 34
Qualité des ressources naturelles (eau, air)	Améliorer la connaissance des ressources	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 34
	Animation, coordination, expérimentation, élaboration de références visant à prévenir toute atteinte ou dégradation des milieux naturels aquatiques, mise en place de dispositifs de suivi et d'évaluation de la qualité de l'eau, ingénierie, études préalables dans le cadre de la mise en œuvre de dispositifs réglementaires	Votre direction départementale des territoires	FEADER Mesure 323-D3
Réduction des pollutions	Mesures de réduction de l'utilisation des produits chimiques (désherbants...) par les collectivités ; diagnostics nécessaires au nouvel usage des sites pollués	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 34
Efficacité énergétique	Projets démonstrateurs dans le domaine du bâtiment et des transports intégrant des techniques constructives innovantes, des nouveaux matériaux, des nouveaux procédés visant l'efficacité énergétique ou l'utilisation des énergies renouvelables	Le Conseil régional	FEDER Mesure 17
	Démarches exemplaires permettant de valoriser la connaissance afin de sensibiliser le grand public, les enfants, les porteurs de projets, les décideurs aux enjeux environnementaux en matière d'énergies renouvelables et d'économies d'énergie		
	Travaux de rénovation en vue d'améliorer la performance énergétique des logements à vocation sociale		
Sensibilisation, formation des publics à la préservation de l'environnement	Démarches innovantes dans le cadre d'un projet pédagogique de sensibilisation et d'information du grand public, des enfants, des porteurs de projets, des décideurs... sur les enjeux environnementaux (biodiversité, paysages, gestion des ressources naturelles, pollution, déchets, risques)	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 352
	Professionaliser les acteurs de la connaissance et de l'éducation à l'environnement ; former et conseiller les acteurs de la vie économique (entreprises, collectivités...) à l'intégration des enjeux environnementaux	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 352
	Permettre l'accessibilité du public aux éléments remarquables du patrimoine naturel, tout en le préservant	Votre préfecture de département	FEDER Mesure 352
	Sensibilisation à la préservation du patrimoine naturel rural (sentiers de découverte de la biodiversité, d'interprétation, panneaux d'information...)	Votre direction départementale des territoires	FEADER Mesure 323-D4

LE SAVEZ-VOUS ? Les exploitants agricoles peuvent bénéficier d'un soutien financier du FEADER en s'engageant dans une mesure agro-environnementale visant à préserver la qualité de l'eau (par exemple : développement de cultures intermédiaires-pièges à nitrates, protection des captages...). **Plus d'informations dans la rubrique FEADER du site www.europe-centre.eu**

LES CLÉS ESSENTIELLES POUR OBTENIR DES FONDS EUROPÉENS

Ces fonds de l'Union européenne sont gérés directement par le Préfet de la région Centre en association avec le Conseil régional, ce qui permet de faciliter leur obtention.

Voici les trois étapes de votre dossier

→ PRÉPARATION DU DOSSIER

Elaboration du projet
Contact avec le service instructeur du FEDER ou du FEADER (votre interlocuteur)
Elaboration du dossier de demande de subvention
Dépôt du dossier auprès du service instructeur FEDER ou FEADER

→ INSTRUCTION ET DÉCISION

Instruction du dossier (vérification de l'éligibilité, de la complétude du dossier, de la conformité des pièces)
Passage en comité régional de programmation
Décision du Préfet de région ou du Président du Conseil régional
Notification de la décision

→ RÉALISATION DU PROJET

Signature de la convention ou de l'arrêté
Réalisation de l'opération
Demande de paiement (Acomptes et solde) sur production de factures
Paiement (Acomptes et solde)

Le principe de base

→ Contactez, le plus en amont possible, l'interlocuteur signalé dans les tableaux précédents pour vérifier l'éligibilité de votre projet, identifier le fonds européen (FEDER ou FEADER) qui pourra subventionner votre projet et connaître la marche à suivre pour monter le dossier de demande de subvention.

A quel financement prétendre ?

- Les fonds européens ne s'obtiennent qu'en complément d'autres aides publiques nationales en provenance de l'Etat, de collectivités...
- Le soutien financier de l'Europe varie selon les champs d'action :
 - Le FEDER peut financer jusqu'à 40 % du coût total éligible du projet
 - Le FEADER intervient au maximum à la même hauteur que les financements publics nationaux.



VOS INTERLOCUTEURS

LOIR-ET-CHER

Préfecture du Loir-et-Cher
Tél. 02 54 81 55 60
raphael.ronciere@loir-et-cher.pref.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires
Tél. 02 54 90 96 00
ddea-41@equipement-agriculture.gouv.fr

INDRE-ET-LOIRE

Préfecture de l'Indre-et-Loire
Tél. 02 47 33 13 29
celine.blanchet@indre-et-loire.pref.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires
Tél. 02 47 70 82 00
ddaf37@agriculture.gouv.fr

EURE-ET-LOIR

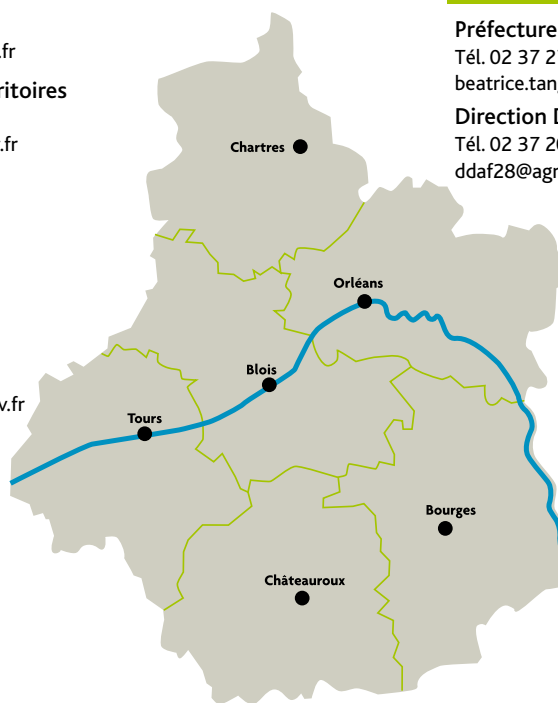
Préfecture de l'Eure-et-Loir
Tél. 02 37 27 71 45
beatrice.tanguy@eure-et-loir.pref.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires
Tél. 02 37 20 50 02
ddaf28@agriculture.gouv.fr

LOIRET

Préfecture du Loiret
Tél. 02 38 81 43 24
etienne.parent@loiret.pref.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires
Tél. 02 38 77 41 00
ddaf45@agriculture.gouv.fr



CONTACTS REGIONAUX

Efficacité énergétique :
Conseil régional Centre
Tél. 02 38 70 27 06
david.chalandon@regioncentre.fr

Projets FEDER d'envergure régionale :
Préfecture de région - SGAR
Tél. 02 38 81 46 25
dominique.serin@centre.pref.gouv.fr

Plan de gestion sur les zones Natura 2000 :
Direction Régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement (DREAL)
Tél. 02 38 49 91 91
Diren-centre@developpement-durable.gouv.fr

INDRE

Préfecture de l'Indre
Tél. 02 54 29 51 71
jean-francois.touzet@indre.pref.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires
Tél. 02 54 53 26 04
ddaf36@agriculture.gouv.fr

CHER

Préfecture du Cher
Tel. 02 48 67 36 57
benoit.herve@cher.pref.gouv.fr

Direction Départementale
des Territoires
Tel. 02 34 34 61 00
ddea-cher@equipement-agriculture.gouv.fr

...L'EUROPE VA PLUS LOIN DANS LE DOMAINE DE L'ENVIRONNEMENT

... en proposant d'autres sources de financements européens pour soutenir des projets impliquant d'autres acteurs régionaux ou associant des partenaires extérieurs à la région Centre.

Les programmes européens en direction d'autres types d'acteurs

- **Pour les structures de recherche, les entreprises** : le FEDER finance leurs projets innovants dans le domaine du développement durable. Plus d'informations dans la rubrique « Vous avez un projet ? » sur www.europe-centre.eu
- **Pour les exploitants agricoles et forestiers** : le FEADER finance leurs projets visant à améliorer la qualité environnementale de leur activité : réduction des intrants, mesures agro-environnementales, plans de performance énergétique des exploitations, formations... Plus d'informations dans la rubrique « Vous avez un projet ? » sur www.europe-centre.eu
- **Pour les pisciculteurs** : Le FEP finance leurs projets de développement de fermes piscicoles biologiques, la conversion à la gestion raisonnée et à l'aquaculture biologique des fermes existantes, le traitement des effluents piscicoles et la gestion des étangs. Pour plus d'informations, écrire à l'adresse : srefar.draaf-centre@agriculture.gouv.fr

Les programmes européens adaptés aux projets de partenariat

- **Programme Plurirégional FEDER Loire** > **Votre projet a un lien direct avec la Loire** (restauration des cours d'eau et des milieux, préservation de la biodiversité, prévention des inondations...), consultez : www.plan-loire.fr
- **Votre projet associe des partenaires d'autres régions françaises et européennes**, consultez :
 - **INTERREG IVB Europe du Nord Ouest** > **Gestion durable des ressources naturelles et prévention des risques à l'échelle de plusieurs régions de l'Europe du Nord-Ouest** : Ouest www.nweurope.eu
 - **INTERREG IVC** > **Partage d'expériences et de connaissances avec des partenaires de l'ensemble de l'Union européenne** : www.interreg4c.eu
 - **LIFE +** > **Changement climatique, biodiversité, gouvernance** : <http://ec.europa.eu/environment/life/>
 - **7^e PCRD** > **Recherche et développement** : http://cordis.europa.eu/home_fr.html
 - **ECO-INNOVATION** > **Innovation à caractère environnemental dans les entreprises** : http://ec.europa.eu/environment/eco-innovation/index_en.htm



POUR BÉNÉFICIER DE L'ACTUALISATION
DE CE DOCUMENT

INSCRIVEZ-VOUS SUR LE SITE :
WWW.EUROPE-CENTRE.EU
RUBRIQUE « RECEVOIR L'ACTUALITÉ »